

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 Février 2023

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- DROUET F.- FERDINAND R.- GAILLARD E.- GALEY J.- LABROSSE JF.- LACAN S. - LARROSE P.- MULLER J.- SAVOY N.- SOPETTI JM. - VRECH S.

ABSENTS et EXCUSÉS : Messieurs ANTERRIEU T. - GAUTHIER J.- JACOB P

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame FALGUIERES, Monsieur ARNAUNÉ

Secrétaire de séance : Madame Julia MULLER

- PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Concernant la section de fonctionnement : les prévisions budgétaires tiennent compte des augmentations des coûts de l'énergie : électricité, carburant, combustibles.

L'économie réalisée par l'extinction de l'éclairage public nocturne devrait compenser la hausse des tarifs en électricité pour les compteurs inférieurs à 36 kw.

Concernant les assurances du personnel, la renégociation des taux a permis de maintenir un niveau de dépenses équivalent à celui de l'année dernière.

Les dépenses de « fêtes et cérémonies » tiennent compte de l'inauguration de la salle Multi-Activités « La Clé des Sources ».

Les charges du personnel tiennent comptent de la stagiairisation de Marine ORTISSET au service des écoles, en remplacement de Mina CHAARAOUI, mais aussi de la possibilité de recruter un personnel saisonnier au services des espaces verts pour 6 mois, ainsi que d'assurer le remplacement de Mme Marion GASPARD pendant la durée de son congé maternité ; et éventuellement le recrutement d'un service civique pour assurer les missions d'animateurs en protection de l'environnement.

Le projet culturel porté par le Club de Théâtre pourra être réalisé sur 2 exercices.

Comme les années précédentes, il n'est pas envisagé d'augmenter les taux de la fiscalité.

Concernant la section des investissements : la période Covid a pénalisé certains chantiers qui ont pris du retard, ce qui explique une charge d'investissement importante à reporter en 2023. La priorité est de finir les deux chantiers en cours, à savoir la salle multi-activités et le foirail.

Concernant le lotissement « Rue du Belvédère », les travaux de voirie seront entrepris en 2023 afin de terminer les aménagements du lotissement.

D'autre part, l'accent sera mis sur le remplacement d'une première phase des éclairages « boules » du centre bourg. Pour se faire, la commune sollicitera les financements du Fonds Vert, nouveau dispositif de l'état dont le rôle est d'accompagner les collectivités dans l'accélération de la transition écologique. Le Syndicat Départemental d'Energie financera également jusqu'à 40% des dépenses d'amélioration de l'éclairage public.

Par ailleurs, la commune souhaite accompagner les associations sportives dans le développement des projets sportifs et aires de jeux par l'extension du terrain de pétanque, la réfection de revêtement des courts de tennis et du terrain de basket.

La commune souhaite renforcer la vidéoprotection sur certains sites tels que les abris-bus et l'école.

Également, une remise à zéro des installations wifi du site scolaire sera nécessaire afin de déployer une connexion conforme à un usage devenu intensif (écrans interactifs, tablettes numériques, vidéoprotection...).

Aussi, le déploiement de la fibre optique sur certains bâtiments communaux sera envisagé : Mairie, École, Ateliers.

Afin de pouvoir couvrir la totalité des dépenses prévisionnelles, un emprunt devra être sollicité.

Les orientations budgétaires présentées ce jour, seront proposées aux élus lors du vote du budget qui aura lieu le mardi 7 Mars 2023.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Mise en place du Service Civique sur le thème de la biodiversité :**

Madame FALGUIERES présente le rôle et les missions d'un service civique.

Ce dispositif s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap.

Cet engagement a pour but la réalisation d'une mission d'intérêt général et est d'une durée de six à douze mois. Il ouvre droit à une indemnité financée par l'État et à un complément versé par l'organisme d'accueil, ainsi qu'à une protection sociale.

Une demande d'agrément doit être déposée auprès des services préfectoraux (Direction Départementale de Cohésion Sociale). Le délai d'instruction est de 2 mois.

La collectivité devra désigner un tuteur. Le tuteur a un rôle essentiel dans le déroulement d'une mission de Service Civique. Il assure l'interface entre votre organisme et le volontaire. Il doit à la fois organiser l'activité quotidienne et se montrer à l'écoute des idées, des interrogations et parfois des difficultés des jeunes engagés.

Les membres du conseil municipal souhaiteraient mettre en avant des missions de protection de l'environnement et de la biodiversité. Plusieurs possibilités sont soumises à la réflexion : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la prévention contre les pollutions, le développement durable, ...)

Approuvé à l'unanimité

- **Constitution d'un groupe de travail dédié à la mise en place des modalités de réservations de la Salle « La Clé des Sources »**

Madame FALGUIERES présente les résultats du sondage qu'elle a opéré auprès de 7 communes voisines afin d'établir un tableau comparatif des différentes offres existantes :

Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail qui devra réfléchir aux modalités à mettre en place en termes de location de salles (y compris la salle polyvalente actuelle et la salle des aînés).

Le groupe devra proposer plusieurs scénarii qui seront soumis à validation du conseil municipal : réflexion sur les modalités de réservation aux résidents ou non-résidents, aux associations, réflexion sur la mise à disposition de la cuisine, de la vaisselle, de la sono, tables et chaises, rédaction d'un règlement intérieur...

Sylvie LACAN, Franck DROUET, Régine FERDINAND, Nathalie SAVOY et Julia MULLER sont volontaires pour constituer cette commission.

- **Recensement INSEE de la population :**

Monsieur le Maire explique que Mesdames Françoise FICHES et Josette MARRE ont été nommées agents recenseur et procède actuellement au recensement des habitants.

Celui-ci s'achèvera le 19 Février et sera l'occasion d'analyser certains résultats : démographie de la population, nombre de logements vacants, ...

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE